



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 mai 2023 à 9 h 40 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny et Martin Bisson, attachés politiques et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district électoral de Bellevue, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Stephan Amyot, directeur, Biens immobiliers et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-392

**SOUSSION 2023 SP 130 - RÉTABLISSEMENT D'UN BOUCLAGE D'AQUEDUC, ENTRE LE BOULEVARD DU CASINO ET LA BRETELLE DU BOULEVARD SAINT-RAYMOND - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS-DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 118012 Canada Ltée – Les Entreprises RobSyl Excavation, 1371, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J7, pour le rétablissement d'un bouclage d'aqueduc situé sur le boulevard du Casino, entre le boulevard de la Carrière et la bretelle de l'autoroute 5 vers le boulevard Saint-Raymond, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 350 934,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-013-67097	83 000,00 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 21-3030 - Bouclage d'aqueduc - Boulevard du Casino
06-30929-351-67098	237 449,69 \$	Divers travaux de réfection des réseaux - A-É21-3030 - Bouclage d'aqueduc - Boulevard du Casino
04-13493	15 261,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 223,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-393

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME DES PHASES 1 À 5, SOIT DU BOULEVARD LABROSSE AU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-342 du 26 avril 2017, adjugeait un mandat à la firme d'ingénieur-conseil CIMA+, s.e.n.c. pour la réalisation d'études préparatoires, la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance avec résidence du projet de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, à partir du boulevard Labrosse jusqu'au boulevard Maloney Est, pour un montant total approximatif de 776 506,66 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-184 du 24 mars 2021, autorisait l'ajustement des honoraires professionnels d'ingénierie-conseil à la firme CIMA+, s.e.n.c. au montant de 254 929,47 \$ incluant les taxes, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, du boulevard Labrosse au boulevard Maloney Est, pour des activités complémentaires de conception portant le montant approximatif total du contrat à 1 031 436,13 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 176951, 178799, 180554 et 186009 ont déjà été approuvées pour un montant total de 95 946,64 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 797 896,75 \$ incluant les taxes, pour l'indexation des coûts d'honoraires professionnels ainsi que l'ajustement des frais de surveillance avec résidence portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 893 843,39 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant des ajustements dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 176951, 178799, 180554 et 186009 d'un montant total de 95 946,64 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 797 896,75 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, du boulevard Labrosse au boulevard Maloney Est, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 893 843,39 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat suite à cet ajustement représente un montant de 1 925 279,52 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-22014-006-67099	728 586,08 \$	Réfection de la rue Notre-Dame, phase - 616-3088 - Honoraires professionnels – Rue Notre-Dame
04-13493	34 698,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 611,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-394

**SOUSSION 2023 SP 060 - REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET DE LA CHAUDIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE LAURENT-GROULX - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entrepreneurs Généraux Raymond et Associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour les travaux de remplacement de la toiture et de la chaudière du centre communautaire Laurent-Groulx pour un montant total de 283 183,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18003-020-67100	78 740,62 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - 18-2043 - Centre communautaire Laurent-Groulx
18-13010-016-67101	127 874,77 \$	Réfection des centres communautaires et culturels - 18-2043 - Toiture et chaudière - Centre communautaire Laurent-Groulx
18-14027-012-67102	51 968,81 \$	Système de contrôle à distance - CVAC18-2043 - Centre communautaire Laurent-Groulx
04-13493	12 315,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 284,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-395

**SOUSSION 2023 SP 111 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUSCULTATION DU RÉSEAU ROUTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Englobe Corp., 505, boulevard du Parc-Technologique, bureau 200, Québec, Québec, G1P 4S9, pour les services professionnels d'auscultation du réseau routier, pour un montant approximatif de 178 809,12 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30912-113-67103	163 276,56 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 22-6005 - Auscultation du réseau routier
04-13493	7 776,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 756,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-396

**SOUSSION 2021 SP 326 - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC - SECTEUR LAKEVIEW, PHASE II - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), 100-12075, rue Arthur-Sicard, Mirabel, Québec, J7J 0E9, pour le remplacement de la conduite d'eau potable le long des promenades Crescent et Oval, des allées des Frênes-Rouges, Aspen, Hackberry et du Févier, ainsi que le long des rues North Arm, Howard et des Vétérans, situés dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 12 218 689,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-20011-030-67104	648 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - ING-13-007 - 18-3058 - Lakeview, phase 2 - Pavage
06-30868-007-67105	400 000,00 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 18-3058 - Lakeview, phase 2
06-30843-506-67106	5 485 814,00 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ - 18-3058 Lakeview, phase 2 - Pavage
06-30843-521-67107	4 623 478,17 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ - 18-3058 - Lakeview, phase 2 - Aqueduc
04-13493	531 362,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	530 034,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-397

**SOUSSION 2023 SP 140 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ENTRETIEN ET RÉPARATION DU PLANCHER - PISCINE DU CENTRE SPORTIF - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre sportif est issu d'un projet de construction type « clé en main » et qu'il comporte une section pour les sports aquatiques qui comprend un plancher ajustable unique au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le manufacturier du système de plancher ajustable offre la garantie de performance du système;

**CONSIDÉRANT QUE** les vérins en acier actuellement en place ont une durée de vie approximative de 15 ans et que ceux-ci ont un niveau d'usure avancée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3, alinéa 9 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à Solutions aquatiques MFR, 2825, rue Girard, Trois-Rivières, Québec, G8Z 2M4, pour des services permettant la fabrication et la réalisation des travaux des quatre cylindres hydrauliques en acier inoxydable pour un montant total approximatif de 270 191,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-19001-018-67108	246 720,62 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 22-2003 - Centre sportif (G681)
04-13493	11 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 720,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-398

**SOUSSION 2022 SP 399 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 11 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme T.G.C. inc., 535, rue Pépin, Sherbrooke, Québec, J1L 1X3, pour la réfection des services municipaux incluant la séparation de l'égout combiné dans le bassin du collecteur Mondoux, secteur au nord du boulevard Saint-René Ouest, et de rétablir un confort de roulement sur la chaussée suite aux travaux, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 6 240 000,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-501-67109	3 450 005,37 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ - 20-3037 - Collecteur Mondoux, phase 11 - PA
06-30843-514-67110	997 278,32 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ - 20-3037 - Collecteur Mondoux, phase 11 - AQ
06-30843-515-67111	1 250 668,03 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ - 20-3037 - Collecteur Mondoux, phase 11 - ÉG
04-13493	271 363,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	270 684,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

**CE-2023-399**

**SOUSSION 2020 SI 245 - RENOUELEMENT DE CONTRAT - DTRITUS**

**CONSIDÉRANT QUE** les outils de communication, de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets sont prévus dans le plan d'action du PGMR 2023-2029;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 573.3.6 de la *Loi sur les cités et villes* ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise :

- à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;
- la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;
- la recherche ou le développement;
- la production d'un prototype ou d'un concept original :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Routeware Global, pour le renouvellement de l'application DTRITUS pour la période du 28 février 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024, pour un montant total de 43 929,65 \$ taxes incluses, ce qui porte le montant total du contrat à 140 713,29 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45547-419, PGMR 2023-2024 - Résidentiel.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget pour l'année 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-400

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS POUR UN PROJET DE PLANTATION AU PARC SANS CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2022-722 du 18 octobre 2022, adoptait le Plan de foresterie urbaine visant à maintenir et favoriser l'épanouissement d'une forêt urbaine en santé, riche, diversifiée et dense, permettant la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de foresterie urbaine comprend comme objectifs la plantation d'au moins 10 000 arbres par année afin d'augmenter l'indice de canopée général de la ville et la mobilisation de la communauté afin d'améliorer la forêt urbaine et augmenter l'indice de canopée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des ornithologues de l'Outaouais propose un projet qui s'inscrit dans cette démarche du Plan de foresterie urbaine :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante ou la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente permettant au Club des ornithologues de l'Outaouais de planter des plantes herbacées, des arbustes et des arbres au parc Sanscartier.

Adoptée

CE-2023-401

**PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - PARTIE DU LOT 1 936 378 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ITINÉRANCE ZÉRO - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 936 378 du cadastre du Québec, sur lequel est érigée l'ancienne caserne 6 James-John-O'Farrell située au 230, boulevard Saint-René Est;

**CONSIDÉRANT QU'**Itinérance Zéro est une corporation à but non lucratif ayant pour mission d'agir en matière d'itinérance;

**CONSIDÉRANT QU'**Itinérance Zéro occupe ces locaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 et souhaite poursuivre son occupation de l'espace appartenant à la Ville de Gatineau pour l'organisation, l'administration, la gestion de ses activités et l'entreposage d'un véhicule motorisé;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, les locaux numéros 1001 à 1020, situés dans l'immeuble portant le nom de l'ancienne caserne n° 6, au 230, boulevard Saint-René Est, d'une superficie locative approximative de 291,7 m<sup>2</sup> sont disponibles et conviennent à l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permet à la Ville de contribuer concrètement à la lutte à l'itinérance et s'inscrit parfaitement dans le Cadre de référence municipale en itinérance ainsi que le Plan d'action triennal 2021-2023 adoptés par le conseil en 2020 (CM-2020-598);

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette proposition de location, incluant le Service des biens immobiliers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine l'entente de prêt d'un immeuble municipal avec Itinérance Zéro;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des conditions du contrat de prêt d'immeuble à la présente résolution.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**CE-2023-402**

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2022 SP 063 - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-402	---	Pavage Gadbois	2022 SP063 - Réparation de trottoirs et bordures	1 345 868,61 \$	18 mai 2023 au 17 mai 2024	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 21 mars 2022.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
02-31230-521	907 816,46 \$	Trottoirs et bordures - Entretien et réparation d'infrastructures
PIVM 2022 à venir	438 052,15 \$	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Bordures et trottoirs

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-403

**SOUSSION 2022 SP 454 - INSTALLATION ET RÉPARATION DE DIVERS POTEAUX DE RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE NOUVEAUX LAMPADAIRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Seguin Morris inc., 620, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour la réparation et l'installation de divers poteaux de réseaux d'éclairage et de nouveaux lampadaires, pour un montant approximatif pour trois ans de 576 197,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mars 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de trois ans, et ce, à compter de l'adjudication du contrat. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31410-521	Éclairage de rues - Entretien et réparations / infrastructures
02-31510-521	Feux de circulation et traverses - Entretien et réparations / infrastructures
02-19130-521	Frais non remboursables par assurances - Entretien et réparations / infrastructures
PIVM	Programme d'éclairage de rue - Ajouts lampadaires
PIVM	Remplacement des équipements de feux de circulation

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-404

**SOUSSION 2023 SP 101 - PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE 2023 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 16 mars 2023, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les sections 1 et 2 pour le programme de rapiéçage 2023 d'une période de huit mois pour un montant approximatif incluant les taxes de 679 497,65 \$ pour la section 1 et 459 594,17 \$ pour la section 2;
- La firme Pavage Inter Cité (130247 Canada inc.), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la section 3 pour le programme de rapiéçage 2023 d'une période de huit mois pour un montant approximatif incluant les taxes de 59 768,60 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
02-31210-521	431 851,52 \$	Rues pavées - Entretien et réparation d'infrastructures
PIVM 2023 à venir	438 052,15 \$	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Rapiéçage
PIVM 2023 à venir	328 956,75 \$	Travaux de réfection du réseau routier - Travaux publics - Interventions palliatives

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-405

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - 649, BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 649, boulevard de la Gappe.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain pour l'immeuble situé au 649, boulevard de la Gappe.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2023-406

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES HABITATIONS NOUVEAU DÉPART - 14, RUE D'ÉVRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Habitations Nouveau Départ a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 14, rue d'Évry ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Les Habitations Nouveau Départ pour l'immeuble situé au 14, rue d'Évry.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2023-407

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17, ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	30 031.78\$	1 <sup>er</sup> au 5 mai 2023
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	650 627.50\$	1 <sup>er</sup> au 5 mai 2023
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	12 594.04\$	1 <sup>er</sup> au 5 mai 2023
Liste des embauches numéro 17	Embauche du personnel temporaire	833 189.26\$	23 au 29 avril 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-408

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 223 217,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2023**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 223 217,54 \$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-409

**SOUMISSION 2023 SP 212 - SERVICE DE MAINTENANCE, MISES À JOUR ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE LOGICIEL C3 - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de maintenance, mises à jour et soutien technique pour le logiciel C3 offert par Cogniva information solutions inc. dans le cadre d'une entente de partenariat prend fin le 30 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat de maintenance, mises à jour et soutien technique pour le logiciel C3, et que la compagnie Cogniva information solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573,3 alinéa 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le contrat de maintenance, mises à jour et soutien technique pour le logiciel C3 de la firme Cogniva information solutions inc., 228, boulevard Saint-Joseph, suite 401, Gatineau, Québec, J8Y 3X4, pour cinq ans pour un montant total de 186 519,09 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2024 à 2028 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-14300-555	186 519,09 \$	Gestion documentaire - Entretien des logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

**CE-2023-410**

**REJET DES SOUMISSIONS - 2023 SP 072 - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX - SERVICE DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 28 mars 2023, un appel d'offres public pour la numérisation de documents pour divers services municipaux – Service du greffe;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues, mais certains fournisseurs non pas soumissionner en raison d'une instruction et la non-émission d'un addenda;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs modifications doivent être apportées aux documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2023 SP 072 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-411

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE TROIS EMPLOYÉS À DES SURCROÎTS DE TRAVAIL À TITRE DE BIBLIOTHÉCAIRES POUR LE SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 529 947 \$ accordée à ces affectations en surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de bibliothécaires pour le Service des arts, de la culture et des lettres pour une période de 30 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux surcroîts de travail à titre de bibliothécaires pour le Service des arts, de la culture et des lettres pour une période de 12 mois chacun :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de trois employés en surcroît de travail à titre de bibliothécaires pour le Service des arts, de la culture et des lettres pour les périodes indiquées.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-412

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MADAME SUZANNE CRISPIN À TITRE DE CONSEILLÈRE AUX PROJETS SPÉCIAUX, MIGRATION DE SYSTÈME POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 110 286 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller(ère) aux projets spéciaux, migration de système pour le Service des technologies de l'information pour une période de 12 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Suzanne Crispin à un surcroît de travail à titre de conseillère aux projets spéciaux, migration de système pour le Service des technologies de l'information pour une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

CE-2023-413

**RÈGLEMENT HORS COUR - KEVIN TRACY C. VILLE DE GATINEAU - DOSSIER DE COUR 550-17-010139-176**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est poursuivie dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-010139-176;

**CONSIDÉRANT QUE** des négociations sont intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le règlement hors cour intervenu tel que négocié par les avocats des parties.

La directrice du Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2023.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif